



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 05 AVRIL 2018

Date de la convocation

28/03/2018

Nombre de conseillers

En exercice  
29

Présents  
16

Absents  
07

(Dont Procuration)  
05

04

Vote à l'unanimité

Pour : 21

Contre : 00

Abstention : 00

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture

Le :

26 AVR. 2018

La Publication et/ou la notification du :

26 AVR. 2018

L'An Deux Mille Dix-huit, le Jeudi 05 Avril, à neuf heures (09H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 2<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par lui, le 28 mars 2018.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – M. Claude MAGLOIRE (1<sup>er</sup> Adjoint) – Mme Josette OTTO AZINCOURT (2<sup>ème</sup> Adjointe) – M. Renaud RENIER (3<sup>ème</sup> Adjoint) – Mme Dany MARCIN PLANTIER (4<sup>ème</sup> Adjointe) – M. Justin RUPAIRE (5<sup>ème</sup> Adjoint) – Mme Gilberte EUGENIE (6<sup>ème</sup> Adjointe) – M. Philippe RENIER (7<sup>ème</sup> Adjoint) – Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8<sup>ème</sup> Adjointe) – M. Léonard BARTHEL – M. Claude JERSIER – Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE – M. Louis LAROCHELLE – M. Michel CHAIBRIANT – Mme Christelle GILLES – Mme Justina FAVORINUS - .....(16)

**REPRÉSENTÉS** : Mme Louisiane DEGLAS (ayant donné procuration à Mme Justina FAVORINUS) – Mme Marie-Agnès SAINT-VAL (ayant donné procuration à M. Jean-Louis FRANCISQUE) – M. Jean-Philippe NOËL (ayant donné procuration à M. Philippe RENIER) – M. François EDAU (ayant donné procuration à M. Claude MAGLOIRE) – Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donné procuration à Mme Dany MARCIN).....(05)

**ABSENTS** : Mme Ninette SAINTE-LUCE – Mme Lucie LAROCHELLE – Mme Annick BARTHEL – Mme Chantal MACHARES – M. Jimmy FAUSTA – M. Jean-Luc LIBER – M. José JULAN.....(07)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, M. Renaud RENIER a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION  
DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL CHARGE  
DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE  
POUR L'EXERCICE 2017**

**DISPOSITIF DECISIONNEL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;
- Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2017 du service de l'Eau Potable de la Régie des Eaux de Trois-Rivières dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Réalisation recettes	236 122,33	1 662 116,11	1 898 238,44
Réalisation dépenses	314 623,74	1 571 920,25	1 886 543,99
Réalisation d'exécution 2017	- 78 501,41	90 165,86	11 694,45
Résultats reportés	1 520 304,81	240 944,61	1 761 249,42
Part affectée à l'investissement		000000000	000000000
Résultat de clôture	1 441 803,40	331 140,47	1 772 943,87

.../...





.../...

- **Considérant** que l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion ;

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**

*A l'unanimité,*

**DECIDE**

**Article 1 :**

**D'Arrêter** le Compte de Gestion du service public communal chargé de la gestion de l'Eau Potable de la Régie des Eaux de Trois-Rivières établi pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- *recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,



Jean-Louis FRANCISQUE